

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

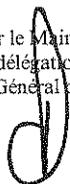
OBJET

**Construction de la
future déchetterie
intercommunale: permis
de construire et dossier de
déclaration ICPE**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 02

OBJET : CONSTRUCTION DE LA FUTURE DECHETTERIE INTERCOMMUNALE :
PERMIS DE CONSTRUIRE ET DOSSIER DE DECLARATION ICPE

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le projet d'aménagement de la Lisière Pereire situé aux abords de la place Frahier nécessite le déplacement et la reconstruction de la déchetterie située actuellement rue Bastiat.

Ce nouvel équipement sera réalisé sur la parcelle cadastrée AW 179 attenante au nouveau cimetière et à proximité de la chaufferie biomasse dont les travaux sont en cours.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.2122-21 dispose que le Maire est l'autorité compétente pour déposer une demande de permis de construire à condition d'y avoir été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, la future déchetterie sera également soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en conséquence il est nécessaire de déposer un dossier d'enregistrement auprès de la Préfecture des Yvelines.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme,
- engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet dont la déclaration ICPE,
- solliciter toutes les demandes de subventions au taux maximum auprès des organismes financeurs.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,
Monsieur DEGEORGE votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme,
- engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet dont la déclaration ICPE,
- solliciter toutes les demandes de subventions au taux maximum auprès des organismes financeurs.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye